

Niveau :	BUT 1					Année 2022-2023
Domaine :	FORMATIONS TECHNOLOGIQUES, INGENIERIE, MANAGEMENT					BUT1
Mention :	Génie Civil Construction Durable PAR APPRENTISSAGE GCCD APP					
Volume horaire étudiant :	55h	318h	362h		en entreprise	735h
	cours magistraux	travaux dirigés	travaux pratiques	cours intégrés	stage ou projet 150h	Total hors projet
Formation dispensée en :	<input checked="" type="checkbox"/> français		<input type="checkbox"/> anglais			

Contacts :

Responsable de formation	Scolarité – secrétariat pédagogique
Responsable du département GCCD David JOANNIC Maître de conférences ☎ 03.86.49.28.20 gccd-dir@iut-dijon.u-bourgogne.fr Responsable du BUT GCCD par apprentissage Robert CHABOT Maître de conférences ☎ 03.86.49.28.38 robert.chabot@iut-dijon.u-bourgogne.fr	Responsable du service scolarité Dante PARINI ☎ 03.80.39.64.10 scolarite@iut-dijon.u-bourgogne.fr Suivi scolarité : BUT GCCD ☎ 03.80.39.65.33 scol1@iut-dijon.u-bourgogne.fr Secrétariat Pédagogique : ☎ 03.86.49.28.20 gccd-sec@iut-dijon.u-bourgogne.fr
Composante(s) de rattachement : IUT DIJON-AUXERRE - site d'AUXERRE département Génie Civil Construction Durable Route des Plaines de l'Yonne 89000 Auxerre	

Objectifs de la formation et débouchés :

■ Objectifs :

Le Bachelor Universitaire de Technologie Génie Civil - Construction Durable (BUT GCCD) a pour objectif de former, en six semestres, des techniciens supérieurs dotés de fortes compétences technologiques, mais également familiers des aspects non technologiques de la profession comme la conduite de projets, la perception des enjeux humains, sociaux, économiques et juridiques de la santé et sécurité au travail, la prise en compte des aspects environnementaux et du développement durable.

Les techniciens supérieurs sont destinés à exercer indifféremment au niveau de la maîtrise d'ouvrage (programmation des travaux), de la maîtrise d'œuvre (bureaux d'études techniques, économie de la construction) ou des travaux, de l'organisation et de l'encadrement de chantier (entreprises de construction). Leurs compétences couvrent l'ensemble des techniques de construction, des fondations aux structures jusqu'aux équipements techniques, de la stabilité des constructions aux questions de confort thermique, acoustique et visuel, du choix des matériaux à la définition des techniques de construction, du terrassement aux aménagements routiers ou aux ouvrages d'art. Ainsi formés, ils peuvent être immédiatement opérationnels dans les entreprises de Bâtiment et des Travaux Publics (BTP), les bureaux d'études ou de méthodes, les laboratoires, les collectivités territoriales ou les entreprises de service. Ces techniciens supérieurs n'ont pas pour mission de faire le travail des ingénieurs dont ils sont souvent sous la responsabilité, mais ils doivent être en mesure d'en comprendre le sens et les finalités.

La formation vise à donner aux étudiants les connaissances et les aptitudes nécessaires pour répondre aux défis du développement durable et à l'évolution rapide des métiers dans le très vaste domaine de la construction. Elle vise aussi à développer les aptitudes nécessaires au technicien supérieur dans son milieu de travail comme l'ouverture à la communication, l'animation ou la direction d'une équipe. Ce BUT est dispensé dans les Instituts Universitaires de Technologie (IUT) qui offrent les avantages de l'Université (bibliothèques universitaires, laboratoires de langues, services des sports et de santé...), avec un encadrement renforcé. Cette formation alterne entre cours magistraux (CM), travaux dirigés (TD) et travaux pratiques (TP). Les étudiants bénéficient également d'un soutien pédagogique et méthodologique important.

■ Débouchés du diplôme (métiers ou poursuite d'études) :

Les titulaires du BUT GCCD peuvent continuer leurs études ou s'insérer dans la vie active.

Poursuite d'études

Après un bac+3, les étudiants peuvent faire un master ou intégrer une école d'ingénieur, en formation classique ou en alternance.

Insertion professionnelle

Les personnes qui souhaitent devenir actives peuvent notamment se spécialiser dans l'encadrement des chantiers, en bureau d'études et dans la maîtrise d'ouvrage.

Le titulaire d'un BUT GCCD exerce son activité dans tous les domaines du BTP. La formation généraliste prépare à **une grande diversité de métiers que l'on peut classer en trois grands domaines en fonction du contexte de l'activité et des objectifs visés** :

- **Maîtrise d'ouvrage**

Le maître d'ouvrage est le donneur d'ordre au profit duquel sont réalisés les travaux du bâtiment ou les infrastructures. Il en est le commanditaire et celui qui en supporte le coût financier. Ce domaine vers lequel se tourne un nombre croissant de nos diplômés est encore méconnu des étudiants. Il s'agit des métiers d'assistant technique à la maîtrise d'ouvrage lors de la programmation et du suivi des travaux neufs, ainsi que des métiers concernant la maintenance et l'entretien des ouvrages.

- **Maîtrise d'œuvre**

La maîtrise d'œuvre s'entend ici comme l'ensemble des fonctions liées à l'ingénierie de construction au cours des phases successives de conception, d'études, d'exécution et de contrôle d'un ouvrage. La palette des métiers concernés est très large : elle s'étend des métiers de technicien de bureau d'études, de contrôle ou de laboratoire, de dessinateur-projeteur, de métreur... jusqu'aux métiers concernant l'ingénierie de contrôle et de maintenance des ouvrages. Ces métiers nécessitent des compétences spécifiques relatives à l'animation de réunions.

- **Préparation et encadrement de chantier**

Ces métiers recouvrent l'ensemble des tâches nécessaires à l'organisation générale des chantiers et à la bonne exécution des travaux, notamment en matière de sécurité. Il s'agit des métiers de conducteur ou aide-conducteur de travaux, chef de chantier ou assistant chef de chantier, métreur, technicien

d'études de prix, technicien méthodes, chargé d'affaires... Ces métiers nécessitent des compétences spécifiques relatives à l'aptitude à la direction et à l'animation d'équipes.

Principaux métiers visés (références ROME)

- F1106 : Ingénierie et études du BTP
- F1108 : Métier de la construction
- F1201 : Conduite de travaux du BTP et de travaux paysagers
- F1202 : Direction de chantier
- I1101 : Direction et ingénierie en entretien infrastructure et bâti

Type d'emplois accessibles après un BUT GCCD

- Débutant : Chef de chantier, Projeteur, Technicien études/métrés/devis, Technicien méthodes, Technicien de laboratoire, Technicien QSE, Assistant ou aide conducteur de travaux, Opérateur BIM.
- Après 2 ou 3 ans d'expérience : Conducteur de travaux, Chargé d'affaires, Coordinateur BIM.

■ Compétences acquises à l'issue de la formation :

Le BUT GCCD permet de développer 5 compétences professionnelles

- **Compétence 1 : Élaborer des solutions techniques de tout ou partie d'un projet de Bâtiment**

Cette compétence recouvre toutes les activités d'étude, de choix de solutions, de proposition de variantes à partir d'une analyse des contraintes techniques et environnementales, du respect des normes et des résultats d'essais dans le secteur du bâtiment

- **Compétence 2 : Élaborer des solutions techniques de tout ou partie d'un projet de Travaux Publics**

Cette compétence recouvre toutes les activités d'étude, de choix de solutions, de proposition de variantes à partir d'une analyse des contraintes techniques et environnementales, du respect des normes et des résultats d'essais dans le secteur des travaux publics.

- **Compétence 3 : Dimensionner des ouvrages et des équipements techniques du BTP**

Cette compétence recouvre toutes les activités de dimensionnement d'un ouvrage, tant du point de vue structurel (béton armé, bois, métal) que de l'enveloppe du bâtiment et de ses équipements techniques ainsi que les activités de dimensionnement des ouvrages géotechniques.

- **Compétence 4 : Organiser un chantier de BTP**

Cette compétence recouvre toutes les activités de chiffrage, de préparation et de gestion technique et humaine d'un chantier de bâtiment ou de travaux publics, depuis la réponse à un appel d'offres jusqu'à la livraison de l'ouvrage.

- **Compétence 5 : Piloter techniquement un ouvrage tout au long de sa vie**

Cette compétence recouvre toutes les activités de diagnostic, de suivi, d'exploitation et de maintenance d'un ouvrage ou d'un parc d'ouvrages.

A travers 4 parcours possibles :

- Travaux bâtiment ;
- Travaux publics ;
- Bureaux d'études conception (non proposé à l'IUT Dijon Auxerre);
- Réhabilitation et amélioration des performances environnementales des bâtiments (non proposé à l'IUT Dijon Auxerre).

La première année est identique pour tous les parcours. Dès la deuxième année l'étudiant devra choisir un parcours de spécialité. Les parcours se différencient alors par les champs d'application des différentes compétences et par le fait qu'en troisième année, seules trois compétences sont poursuivies.

- **Parcours travaux bâtiment**

Développement des compétences techniques, commerciales, de gestion et de management, nécessaires à la conduite des travaux dans le secteur du bâtiment.

- **Parcours travaux publics**

Développement des compétences techniques, commerciales, de gestion et de management, nécessaires à la conduite des travaux dans le secteur des travaux publics.

- **Parcours bureau d'études conception**

Compétences en lien avec l'ingénierie de la construction (conception, montage du dossier marché et études d'exécution)

- **Parcours réhabilitation et amélioration des performances environnementales des bâtiments**

Forme des techniciens qui interviendront dans les phases de projet, de chiffrage et d'exécution de travaux de rénovation du bâti pour améliorer ses performances énergétiques et environnementales.

■ Compétences acquises à l'issue de l'année de formation :

- **Compétence 1 : Élaborer des solutions techniques de tout ou partie d'un projet de Bâtiment**

Représenter des solutions techniques (Décrire les différentes technologies des bâtiments. Analyser des plans et des détails techniques. Produire des plans, coupes, détails techniques, schémas en respectant les normes de dessin. Réaliser un levé ou une implantation de bâtiment)

- **Compétence 2 : Élaborer des solutions techniques de tout ou partie d'un projet de Travaux Publics**

Représenter des solutions techniques (Décrire différents procédés et technologies de TP. Analyser et produire des plans et des détails techniques de voiries, de réseaux et d'ouvrages de TP. Classer des sols en vue de leur réemploi routier. Caractériser la géométrie du terrain en vue de le modéliser)

- **Compétence 3 : Dimensionner des ouvrages et des équipements techniques du BTP**

Maîtriser les concepts fondamentaux au dimensionnement (Modéliser une structure isostatique pour en effectuer une analyse statique. Identifier les critères de dimensionnement d'éléments de structures simples en béton armé, en bois et en métal. Dimensionner des réseaux secs et humides simples et les systèmes associés. Calculer la performance thermique et hygrothermique d'une paroi)

- **Compétence 4 : Organiser un chantier de BTP**

S'initier au chiffrage et à la préparation des travaux (Définir la chronologie d'une opération de construction et identifier les intervenants et leurs fonctions. Exploiter les pièces écrites, graphiques et numériques du dossier technique pour réaliser un quantitatif. Estimer le prix de vente d'un ouvrage simple. Comparer des modes constructifs et proposer des modes opératoires en analysant les risques principaux. Décomposer la réalisation d'un ouvrage en tâches élémentaires et estimer leurs durées)

- **Compétence 5 : Piloter techniquement**

Caractériser les constituants d'un ouvrage existant ou en projet (Caractériser l'environnement d'un ouvrage. Identifier et caractériser les principaux matériaux et équipements du Génie Civil. Collecter, organiser et analyser des données)

Modalités d'accès à l'année de formation :

Conformément aux dispositions de l'arrêté du 15 avril 2022 (Titre V - Art.17) « les demandes d'admission en première année d'IUT sont examinées par un jury désigné par le président de l'université, sur proposition du directeur de l'IUT »

Publics concernés : préparant et titulaire du baccalauréat ou d'un titre équivalent en adéquation avec la formation demandée

Lycéens en terminale, étudiants en réorientation, candidats en reprise d'études. Le calendrier des candidatures est fixé nationalement, la saisie des candidatures et des vœux s'effectue sur la plateforme [Parcoursup](#)

Dans le cadre de l'apprentissage, l'admission devient effective après la signature d'un contrat d'apprentissage avec un employeur, auprès d'un des CFA partenaires : BÂTIMENT CFA YONNE « CFA Bâtiment d'AUXERRE » ou CFA des Travaux Publics de Bourgogne.

Pour plus d'information relatives aux candidatures consultez [nos pages web sur le site de l'IUT](#)

- par validation d'acquis ou équivalence de diplôme

En formation continue (càd reprise d'études éligible à un dispositif de financement) : s'adresser au service de formation continue de l'université [SEFCA](#)

Organisation et descriptif des études :

- Schéma général:

Arrêté du 15 avril 2022 - ANNEXE 1 : Dispositions générales à la licence professionnelle « bachelor universitaire de technologie »

Point 3 : Référentiel de formation

Le bachelor universitaire de technologie est organisé en 6 semestres composés d'unités d'enseignement (UE) et chaque niveau de développement des compétences se déploie sur les deux semestres d'une même année.

Les UE et les compétences sont mises en correspondance. Chaque UE se réfère à une compétence finale et à un niveau de cette compétence. Elle est nommée par le numéro du semestre et celui de la compétence finale.

Chaque unité d'enseignement est composée de deux éléments constitutifs :

- un pôle "Ressources", qui permet l'acquisition des connaissances et méthodes fondamentales,
- un pôle "Situation d'apprentissage et d'évaluation" (SAÉ) qui englobe les mises en situation professionnelle au cours desquelles l'étudiant développe la compétence et à partir desquelles il fera la démonstration de l'acquisition de cette compétence dans la démarche portfolio.

Le référentiel de formation de chaque spécialité contient des préconisations sur les SAÉ

- tableau de répartition des enseignements et des contrôles de connaissances assortis

SEMESTRE 1

COMPÉTENCE	Ressources et SAÉ	CM	TD	TP	Projet	Total hors projet	Type éval	Coeff	ECTS
UE11 BC1 : Solutions techniques en Bâtiment	RESSOURCES								
	R1-1 MTUOI Méthodes de travail universitaire / Outils informatiques	0	0	0		0	CC	0,5	
	R1-2 MAT1 Mathématiques 1	1	6	2		9	CC	1,5	
	R1-3 COM1 Expression - Communication	0	0,75	2		2,75	CC	1	
	R1-4 ANG1 Anglais	0	2	2		4	CC	1	
	R1-5 TGO Technologie et analyse des structures porteuses	2	9	4		15	CC	4	
	R1-6 DESSIN1 Dessin - Lecture de plans 1	2	2	20		24	CC	4	
	R1-15 PPP1 Projet Professionnel et Personnel 1	0	0	2		2	CC	0	
	TOTAL RESSOURCES	5	19,75	32		56,75	0	12	
	SAÉ								
	SAÉ1-1 Etude d'exécution d'un ouvrage de bâtiment	0	4	9	13	13	CC	8	
	Portfolio	0	0	0	0	0		0	
	TOTAL SAÉ	0	4	9	13	13		8	
TOTAL UE11		5	23,75	41	13	69,75		20	6

UE12 BC2 : Solutions techniques en Travaux Publics	RESSOURCES									
	R1-1 MTUOI Méthodes de travail universitaire / Outils informatiques	0	0	0		0	CC	0,5		
	R1-2 MAT1 Mathématiques 1	1	6	2		9	CC	1,5		
	R1-3 COM1 Expression - Communication	0	0,75	2		2,75	CC	1		
	R1-4 ANG1 Anglais	0	2	2		4	CC	1		
	R1-7 TTP1 Technologie Travaux Publics 1	2	6	4		12	CC	4		
	R1-8 TOPO1 Topographie 1	4	4	20		28	CC	4		
	R1-15 PPP1 Projet Professionnel et Personnel 1	0	0	2		2	CC	0		
	TOTAL RESSOURCES	7	18,75	32		57,75	CC	12		
	SAÉ									
	SAÉ1-2 Projet d'ouvrage d'art et relevé topographique	0	4	9	13	13	CC	8		
	Portfolio	0	0	0	0	0		0		
	TOTAL SAÉ	0	4	9	13	13	CC	8		
	TOTAL UE 12	7	22,75	41	13	70,75		20		6
UE13 BC3 : Dimensionnement	RESSOURCES									
	R1-1 MTUOI Méthodes de travail universitaire / Outils informatiques	0	0	0		0	CC	0,5		
	R1-2 MAT1 Mathématiques 1	1	6	2		9	CC	1,5		
	R1-3 COM1 Expression - Communication	0	0,75	2		2,75	CC	1		
	R1-4 ANG1 Anglais	0	2	2		4	CC	1		
	R1-5 TGO Technologie et analyse des structures porteuses	2	9	4		15	CC	x		
	R1-9 MS1 Mécanique des structures 1	2	24	8		34	CC	4		
	R1-10 RES Réseaux secs et humides	2	20	8		30	CC	4		
	R1-15 PPP1 Projet Professionnel et Personnel 1	0	0	2		2	CC	x		
	TOTAL RESSOURCES	7	61,75	28		96,75		12		
	SAÉ									
	SAÉ1-3 Modélisation d'un élément structurel simple et de son chargement.	0	2	2	7	4	CC	4		
	SAÉ1-4 Repérage et dimensionnement des réseaux secs et humides d'un ouvrage simple	0	2	2	6	4	CC	4		
	Portfolio	0	0	0	0	0		0		
TOTAL SAÉ	0	4	4	13	8		8			
TOTAL UE 13	7	65,75	32	13	104,75		20		6	
UE14 BC4 : Organisation de Chantier	RESSOURCES									
	R1-1 MTUOI Méthodes de travail universitaire / Outils informatiques	0	0	0		0	CC	0,5		
	R1-2 MAT1 Mathématiques 1	0	5	1		6	CC	1,5		
	R1-3 COM1 Expression - Communication	0	1	2		3	CC	1		
	R1-4 ANG1 Anglais	0	2	2		4	CC	1		
	R1-11 IDE Intervenants et Ouvrages dans leur environnement	1	3	1		5	CC	1		
	R1-12 Méthodes Gestion et Management 1	4	22	14		40	CC	7		
	R1-15 PPP1 Projet Professionnel et Personnel 1	0	0	2		2	CC	0		
	TOTAL RESSOURCES	5	33	22		60		12		
	SAÉ									
	SAÉ1-5 Devis d'un ouvrage simple	0	6	6	13	12	CC	8		
	Portfolio	0	0	0	0	0		0		
	TOTAL SAÉ	0	6	6	13	12		8		
	TOTAL UE14	5	39	28	13	72		20		6
UE15 BC5 : Suivi technique d'un ouvrage	RESSOURCES									
	R1-1 MTUOI Méthodes de travail universitaire / Outils informatiques	0	0	0		0	CC	0,5		
	R1-2 MAT1 Mathématiques 1	1	5	1		7	CC	1,5		
	R1-3 COM1 Expression - Communication	0	0,75	2		2,75	CC	1		
	R1-4 ANG1 Anglais	0	2	2		4	CC	1		
	R1-11 IDE Intervenants et Ouvrages dans leur environnement	0	3	2		5	CC	1		
	R1-13 FCB Fonctions des composants des Bâtiments	0	12	0		12	CC	3		
	R1-14 Connaissance des principaux matériaux	2	0	18		20	CC	4		
	R1-15 PPP1 Projet Professionnel et Personnel 1	0	0	2		2	CC	0		
	TOTAL RESSOURCES	3	22,75	27		52,75		12		
	SAÉ									
	SAÉ1-6 Etat des lieux d'un ouvrage existant	0	4	9	13	13	CC	8		
	Portfolio	0	2	0	10	2		0		
	TOTAL SAÉ	0	6	9	23	15		8		
TOTAL UE15	3	28,75	36	23	67,75		20		6	
TOTAL S1	27	180	178	75	385		100		30	

CC : contrôle continu

saé : situation d'apprentissage et d'évaluation

SEMESTRE 2

COMPETENCE	Ressources et SAÉ	CM	TD	TP	Projet	Total hors projet	Type éval	Coeff	ECTS		
UE21 BC1 : Solutions techniques en Bâtiment	RESSOURCES										
	R2-1 MAT2 Mathématiques 2	0,5	4	0		4,5	CC	1			
	R2-2 COM2 Expression-Communication 2	0	2	2		4	CC	1			
	R2-3 ANG2 Anglais 2	0	2	2		4	CC	1			
	R2-4 DESSIN2 Dessin - Lecture de plans 2	0	0	16		16	CC	3			
	R2-5 Technologie Corps d'États Secondaires (CES)	4	8	8		20	CC	5			
	R2-6 TOPO2 Topographie 2	0	0	5		5	CC	1			
	R2-14 PPP2 Projet Professionnel et Personnel 2	0	0	2		2	CC	0			
	TOTAL RESSOURCES	4,5	16	35		55,5			12		
	SAÉ										
	SAÉ2-1 Projet d'aménagement de bâtiment	0	2	10	13	12	CC	4			
	SAÉ2-3 Relevé planimétrique et altimétrique	0	0	3	0	3	CC	2			
	SAÉ2-8 Stage 1	0	0	0	0	0	CC	1			
	Portfolio	0	0	0	0	0		1			
	TOTAL SAÉ	0	2	13	13	15			8		
	TOTAL UE21	4,5	18	48	13	70,5			20	6	
	UE22 BC2 : Solutions techniques en Travaux Publics	RESSOURCES									
R2-1 MAT2 Mathématiques 2		0,5	4	0		4,5	CC	1			
R2-2 COM2 Expression-Communication 2		0	2	2		4	CC	1			
R2-3 ANG2 Anglais 2		0	2	2		4	CC	1			
R2-6 TOPO2 Topographie 2		0	0	15		15	CC	3			
R2-7 TTP2 Technologie Travaux Publics 2		4	6	8		18	CC	5			
R2-11 MX2 Matériaux granulaires, sols et réemplois		1	3,5	2		6,5	CC	1			
R2-14 PPP2 Projet Professionnel et Personnel 2		0	0	2		2		0			
TOTAL RESSOURCES		5,5	17,5	31		54			12		
SAÉ											
SAÉ2-2 Projet de voiries et de réseaux divers (VRD)		0	2	4	13	6	CC	4			
SAÉ2-3 Relevé planimétrique et altimétrique		0	0	3	0	3	CC	2			
SAÉ2-8 Stage 1		0	0	0	0	0		1			
Portfolio		0	0	0	0	0		1			
TOTAL SAÉ		0	2	7	13	9			8		
TOTAL UE 22		5,5	19,5	38	13	63			20	6	
UE23 BC3 : Dimensionnement		RESSOURCES									
	R2-1 MAT2 Mathématiques 2	2	0	8		10	CC	2			
	R2-2 COM2 Expression-Communication 2	0	2	2		4	CC	1			
	R2-3 ANG2 Anglais 2	0	2	2		4	CC	1			
	R2-8 MS2 Mécanique des structures 2	4	16	8		28	CC	4			
	R2-9 TTH Transferts thermiques et hydriques dans les parois	4	16	8		28	CC	4			
	R2-14 PPP2 Projet Professionnel et Personnel 2	0	0	2		2		0			
	TOTAL RESSOURCES	10	36	30		76			12		
	SAÉ										
	SAÉ2-4 Calcul des sollicitations et des déformations d'une structure d'un ouvrage simple à l'aide d'un logiciel professionnel	0	0	2	6	2	CC	3			
	SAÉ2-5 Performance d'isolation d'un élément d'ouvrage simple et solutions pour satisfaire des contraintes hygrothermiques	0	0	2	7	2	CC	3			
	SAÉ2-8 Stage 1	0	0	0	0	0		1			
	Portfolio	0	0	0	0	0		1			
	TOTAL SAÉ	0	0	4	13	4			8		
	TOTAL UE 23	10	36	34	13	80			20	6	
	UE24 BC4 : Organisation de Chantier	RESSOURCES									
		R2-1 MAT2 Mathématiques 2	0,5	4	0		4,5	CC	1		
R2-2 COM2 Expression-Communication 2		0	2	2		4	CC	1			
R2-3 ANG2 Anglais 2		0	2	2		4	CC	1			
R2-10 Méthodes Gestion et Management 2		0	22	14		36	CC	9			
R2-14 PPP2 Projet Professionnel et Personnel 2		0	0	2		2		0			
TOTAL RESSOURCES		0,5	30	20		50,5			12		
SAÉ											
SAÉ2-6 Planification de travaux simples		0	2	8	13	10	CC	6			
SAÉ2-8 Stage 1		0	0	0	0	0		1			
Portfolio		0	0	0	0	0		1			
TOTAL SAÉ		0	2	8	13	10			8		
TOTAL UE24		0,5	32	28	13	60,5			20	6	

UE25	RESSOURCES							
	R2-1 MAT2 Mathématiques 2	0,5	4	0		4,5	CC	1
R2-2 COM2 Expression-Communication 2	0	2	2		4	CC	1	
R2-3 ANG2 Anglais 2	0	2	2		4	CC	1	
R2-11 MX2 Matériaux granulaires, sols et réemplois	3	10,5	6		19,5	CC	3	
R2-12 MX3 Matériaux liants, bétons et enrobés	4	8	8		20	CC	4	
R2-13 EEME Evaluation environnementale des matériaux et des équipements	0	4	4		8	CC	2	
R2-14 PPP2 Projet Professionnel et Personnel 2	0	0	2		2		0	
TOTAL RESSOURCES	7,5	30,5	24		62		12	
SAÉ								
SAÉ2-7 Bilan technique nécessaire pour le suivi de la vie d'un ouvrage	0	2	10	13	12	CC	6	
SAÉ2-8 Stage 1	0	0	0	0	0		1	
Portfolio	0	0	2	10	2		1	
TOTAL SAÉ	0	2	12	23	14		8	
TOTAL UE25	7,5	32,5	36	23	76		20	6
TOTAL S2	28	138	184	75	350		100	30
TOTAL NIVEAU 1	55	318	362	150	735		200	60

CC : contrôle continu

saé : situation d'apprentissage et d'évaluation

■ Modalités de contrôle des connaissances en BUT :

Arrêté du 15 avril 2022 Art. 1er – Les dispositions générales des programmes nationaux de la licence professionnelle « bachelor universitaire de technologie » sont fixées conformément à l'annexe 1 du présent arrêté. Elles déterminent notamment les règles de validation, de compensation et de progression dans le cursus de formation, conformément à l'article 17 de l'arrêté du 6 décembre 2019

ANNEXE 1 : Dispositions générales à la licence professionnelle « bachelor universitaire de technologie »

Point 4. Référentiel d'évaluation

4.1 Contrôle continu

Les unités d'Enseignement (UE) sont acquises dans le cadre d'un contrôle continu intégral. Celui-ci s'entend comme une évaluation régulière pendant la formation reposant sur plusieurs épreuves.

4.2 Assiduité

L'assiduité est un élément important du contrat pédagogique pour la réussite de l'étudiant. L'obligation d'assiduité à toutes les activités pédagogiques organisées dans le cadre de la préparation du diplôme national de bachelor universitaire de technologie est indissociable de l'évaluation par contrôle continu intégral. Le règlement intérieur adopté par le conseil de l'IUT propose à l'établissement les modalités d'application de cette obligation. Lorsqu'elles ont une incidence sur l'évaluation, elles sont arrêtées par les CFVU de chaque établissement ou tout autre organe en tenant lieu sur proposition du Conseil de l'IUT.

4.3 Conditions de validation

Le bachelor universitaire de technologie s'obtient soit par acquisition de chaque unité d'enseignement constitutive, soit par application des modalités de compensation. Le bachelor universitaire de technologie obtenu par l'une ou l'autre voie confère la totalité des 180 crédits européens.

Une unité d'enseignement est définitivement acquise et capitalisable dès lors que la moyenne obtenue à l'ensemble « pôle ressources » et « SAÉ » est égale ou supérieure à 10. L'acquisition de l'unité d'enseignement emporte l'acquisition des crédits européens correspondants. À l'intérieur de chaque unité d'enseignement, le poids relatif des éléments constitutifs, soit des pôles « ressources » et « SAÉ », varie dans un rapport de 40 à 60%. En troisième année ce rapport peut toutefois être apprécié sur l'ensemble des deux unités d'enseignement d'une même compétence.

La validation des deux UE du niveau d'une compétence emporte la validation de l'ensemble des UE du niveau inférieur de cette même compétence.

4.4 Compensation

La compensation s'effectue au sein de chaque unité d'enseignement ainsi qu'au sein de chaque regroupement cohérent d'UE. Seules les UE se référant à un même niveau d'une même compétence finale peuvent ensemble constituer un regroupement cohérent. Des UE se référant à des niveaux de compétence finales différents ou à des compétences finales différentes ne peuvent pas appartenir à un même regroupement cohérent. Aucune UE ne peut appartenir à plus d'un regroupement cohérent. Au sein de chaque regroupement cohérent d'UE, la compensation est intégrale. Si une UE n'a pas été acquise en raison d'une moyenne inférieure à 10, cette UE sera acquise par compensation si et seulement si l'étudiant a obtenu la moyenne au regroupement cohérent auquel l'UE appartient.

4.5 Règles de progression

La poursuite d'études dans un semestre pair d'une même année est de droit pour tout étudiant. La poursuite d'études dans un semestre impair est possible si et seulement si l'étudiant a obtenu :

- la moyenne à plus de la moitié des regroupements cohérents d'UE ;
- et une moyenne égale ou supérieure à 8 sur 20 à chaque regroupement cohérent d'UE.

La poursuite d'études dans le semestre 5 nécessite de plus la validation de toutes les UE des semestres 1 et 2 dans les conditions de validation des points 4.3 et 4.4, ou par décision de jury. Durant la totalité du cursus conduisant au bachelor universitaire de technologie, l'étudiant peut être autorisé à redoubler une seule fois chaque semestre dans la limite de 4 redoublements. Le directeur de l'IUT peut autoriser un redoublement supplémentaire en cas de force majeure dûment justifiée et appréciée par ses soins. Tout refus d'autorisation de redoubler est pris après avoir entendu l'étudiant à sa demande. Il doit être motivé et assorti de conseils d'orientation.

4.6 Jury

Le jury présidé par le directeur de l'IUT délibère souverainement à partir de l'ensemble des résultats obtenus par l'étudiant. Il se réunit chaque semestre pour se prononcer sur la progression des étudiants, la validation des unités d'enseignement, l'attribution du diplôme universitaire de technologie au terme de l'acquisition des 120 premiers crédits européens du cursus et l'attribution de la licence professionnelle « bachelor universitaire de technologie ».